

Séjour à l'étranger

Pour obtenir le diplôme, les étudiants français doivent effectuer un séjour à l'étranger : soit **1 semestre dans une université étrangère**, soit **16 semaines de stages ou jobs d'été à l'étranger**.

Les départs se font majoritairement durant la troisième et quatrième année. Voir l'étagère [Départs à l'étranger](#) pour plus d'informations.

Extrait de la section "Séjours à l'étranger" du Règlement des Études (version 2024/2025) :

“ Il est aussi demandé à tout étudiant de passer au minimum un semestre dans un pays différent de son pays d'origine au cours de sa scolarité à l'INSA, ce qui correspond à :

- soit 1 semestre académique dans une université étrangère en période d'études,
- soit 16 semaines dans le cadre de stages ou job d'été.
- Dans le cas spécifique des étudiants sous statut d'apprentis, la mobilité à l'étranger est d'au moins 9 semaines et préconisée à 12 semaines.
- Dans le cas spécifique des élèves du DD Sciences Politique ou du DP Architecte, le minimum est abaissé à 12 semaines.

Révision #4

Créé 1 décembre 2021 17:35:10 par Raphael

Mis à jour 9 novembre 2025 23:53:41 par Clement